

## Tableau de correspondances du Rapport RSE Société Générale 2015-2016 avec le GRI 4, Global Compact, EP 3, UNEP-FI



Catégorie	Indicateurs	GRI 4	
			
			Document de Référence
			Indicateurs Art. 225
Stratégie et Analyse	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation (directeur général, président ou cadre dirigeant de même niveau, par exemple) sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer.	G4-1.a	Art. R. 225-1/5
	Principaux impacts, risques et opportunités.	G4-2.a	Art. R. 225-1/5
Profil de l'organisation	Indiquer le nom de l'organisation.	G4-3.a	/
	Indiquer les principales marques et principaux produits et services.	G4-4.a	/
	Indiquer le lieu où se trouve le siège de l'organisation.	G4-5.a	/
	Indiquer le nombre de pays dans lesquels l'organisation est implantée et préciser le nom de ceux où l'organisation exerce d'importantes activités, ou qui sont particulièrement concernés par les thèmes de développement durable abordés dans le rapport.	G4-6.a	/
	Indiquer le mode de propriété et la forme juridique.	G4-7.a	/
	Indiquer les marchés desservis (inclure la répartition géographique, les secteurs desservis et les types de clients et de bénéficiaires).	G4-8.a	/
	Indiquer la taille de l'organisation, notamment : le nombre total de salariés ; le nombre total de sites ; le chiffre d'affaires net (pour les organisations du secteur privé) ou les recettes nettes (pour les organisations du secteur public) ; le capital total, en séparant les dettes et les capitaux propres (pour les organisations du secteur privé) ; la quantité de produits ou de services fournis.	G4-9.a	/
	Indiquer le nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe.	G4-1.a	/
	Indiquer le nombre total de salariés permanents par type de contrat de travail et par sexe.	G4-10.b	/
	Indiquer l'effectif total réparti par salariés, intérimaires et par sexe.	G4-10.c	/
	Indiquer la répartition de l'effectif total par région et par sexe.	G4-10.d	/
	Indiquer le pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective.	G4-11.a	/
	Décrire la chaîne d'approvisionnement de l'organisation.	G4-12.a	/
	Indiquer tous les changements substantiels de taille, de structure, de capital ou de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation survenus au cours de la période de reporting, y compris : les changements d'implantation ou les changements d'activités, incluant l'ouverture, la fermeture ou l'extension de sites ; les modifications dans la structure du capital actif et autre sources de capital, la préservation du patrimoine et autres opérations (pour les organisations du secteur privé) ; les changements de localisation des fournisseurs, les modifications de la structure de la chaîne d'approvisionnement, ou des relations avec les fournisseurs, y compris la sélection et la résiliation.	G4-13.a	/
Indiquer si la démarche ou le principe de précaution est pris en compte par l'organisation, et comment.	G4-14.a	/	

TABLEAU DE CORRESPONDANCES DU RAPPORT RSE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



2016 (Art.225 Grenelle 2)	Pacte Mondial de l'ONU	Principes de l'Equateur 3 	UNEP-FI 	Site RSE <a href="http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse">http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse</a>
Chapitres du Document de Référence 2016,				Informations supplémentaires (Flipbook)
Chapitre 5 (page 210)	tous les principes	tous les principes	tous les principes	Engagements, enjeux et ambitions
Chapitres 3, 4 et 5	Principes 7, 8, 9	Principes 1 à 4	2.3	Le groupe Société Générale
Chapitre 7 (page 536)	/	/	/	Le groupe Société Générale
Chapitre 2	/	/	/	Accompagner l'entrepreneuriat et l'ESS Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitre 1	/	/	/	Le groupe Société Générale
Chapitre 1	/	/	/	Le groupe Société Générale
Chapitres 1, 3, 6 et 7	/	/	/	Le groupe Société Générale
Chapitres 1 et 2	/	/	/	Le groupe Société Générale
Chapitre 1, 2, 5 et 7	/	/	/	Le groupe Société Générale
Chapitre 5	/	/	/	Employeur responsable
Chapitre 5	/	/	/	Employeur responsable
Chapitre 5	/	/	/	Employeur responsable
Chapitre 5	/	/	/	Employeur responsable
Chapitre 5	/	/	/	Employeur responsable
Chapitre 5 (page 221-223)	/	/	/	Mettre en oeuvre une finance responsable / Achats
Chapitres 2 et 5	/	/	/	S'engager comme employeur responsable Mettre en oeuvre une finance responsable / Achats
Chapitres 4 et 5 (page 294)	tous les principes	Principes 1, 2, 3, 4, 5	2.1	Engagements, enjeux et ambitions

TABLEAU DE CORRESPONDANCES DU RAPPORT RSE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



Catégorie	Indicateurs	GRI 4		Document de Référence
				Indicateurs Art. 225
<b>Profil de l'organisation</b>	Répertorier les chartes, principes et autres initiatives en matière économique, environnementale et sociale, développés en externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval.	G4-15.a		/
	Répertorier les affiliations à des associations (associations professionnelles par exemple) ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts dans lesquelles l'organisation : occupe une fonction au sein de l'instance de gouvernance ; participe à des projets ou à des comités ; apporte des financements importants dépassant la simple cotisation ; considère son adhésion comme stratégique.	G4-16.a		/
<b>Profil du rapport</b>	Répertorier toutes les entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation ou documents équivalents.	G4-17.a		/
	Indiquer si une entité incluse dans les états financiers consolidés de l'organisation ou documents équivalents n'est pas prise en compte dans le rapport.	G4-17.b		/
	Expliquer le processus de contenu et du Périmètre des Aspects.	G4-18.a		/
	Expliquer comment l'organisation a mis en œuvre les Principes de reporting de contenu.	G4-18.b		/
	Répertorier tous les Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu.	G4-19.a		/
	Pour chacun des Aspects pertinents, indiquer le Périmètre de l'Aspect au sein de l'organisation, comme suit : indiquer si l'Aspect est pertinent au sein de l'organisation ; si l'Aspect n'est pas pertinent pour toutes les entités au sein de l'organisation (suivant la description du point G4-17), choisir l'une des deux approches suivantes et préciser : soit la liste des entités ou groupes d'entités inclus dans le point G4-17 pour lesquels l'Aspect n'est pas pertinent, soit la liste des entités ou groupes d'entités inclus dans le point G4-17 pour lesquels l'Aspect est pertinent ; indiquer toute restriction spécifique concernant le Périmètre de l'Aspect au sein de l'organisation.	G4-20.a		/
	Pour chacun des Aspects pertinents, indiquer le Périmètre de l'Aspect en dehors de l'organisation, comme suit : indiquer si l'Aspect est pertinent en dehors de l'organisation ; si l'Aspect est pertinent en dehors de l'organisation, identifier les entités, groupes d'entités ou éléments concernés. En outre, décrire l'emplacement géographique où l'Aspect s'avère pertinent pour les entités identifiées ; indiquer toute restriction spécifique concernant le Périmètre de l'Aspect en dehors de l'organisation.	G4-21.a		/
Indiquer les changements substantiels concernant le Champ d'étude et le Périmètre des Aspects, par rapport aux précédentes périodes de reporting.	G4-23.a		/	
<b>Engagement vis-à-vis des parties prenantes</b>	Fournir une liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue.	G4-24.a		3-b
	Indiquer les critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue.	G4-25.a		3-b
	Indiquer l'approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes, et préciser si un quelconque dialogue a été engagé spécifiquement dans le cadre du processus de préparation du rapport.	G4-26.a		3-b
	Indiquer les thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment par son reporting. Indiquer les groupes de parties prenantes qui ont soulevé chacun des thèmes et questions clés.	G4-27.a		3-b

TABLEAU DE CORRESPONDANCES DU RAPPORT RSE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE




2016 (Art.225 Grenelle 2)  Chapitres du Document de Référence 2016	Pacte Mondial de l'ONU 	Principes de l'Equateur 3 	UNEP-FI 	Site RSE <a href="http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse">http://www.societegenerale.com/ fr/mesurer-notre-performance/rse</a>  Informations supplémentaires (Flipbook)
Chapitres 3 (pages 80, 83), 4 (pages 198, 199, 201), 5 (pages 210, 214, 219)	/	Principe 8	3.4	Engagements, enjeux et ambitions ----- Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitres 5	/	/	/	Engagements, enjeux et ambitions ----- Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitres 2, 6	/	/	/	Annexes
Chapitres 2, 6	/	/	/	Annexes
Chapitres 2, 5 (page 258) et 6	/	/	/	Annexes
Chapitres 2, 5 (page 258) et 6	/	/	/	Annexes
Chapitre 5 (page 258)	/	/	/	Annexes
Chapitres 5 (page 258) et 6	/	/	/	Annexes
Chapitre 5	tous les principes	tous les principes	/	Annexes
Chapitre 5 (page 258) et 6	/	/	/	Annexes
Chapitres 3 et 5 (pages 212, 213, 216, 223, 232)	tous les principes	tous les principes	1 ; 2 ; 3	Engagements, enjeux et ambitions ----- S'engager comme employeur responsable
Chapitres 3 et 5 (pages 212, 213, 216, 223, 232)	Tous les principes	tous les principes	1 ; 2 ; 3	Engagements, enjeux et ambitions
Chapitres 3 et 5 (pages 212, 213, 216, 223, 232)	tous les principes	tous les principes	1 ; 2 ; 3	Engagements, enjeux et ambitions ----- S'engager comme employeur responsable
Chapitres 3 et 5 (pages 212, 213, 216, 223, 232)	tous les principes	tous les principes	1 ; 2 ; 3	Engagements, enjeux et ambitions ----- Mettre en œuvre une finance responsables ----- S'engager comme employeur responsable

TABLEAU DE CORRESPONDANCES DU RAPPORT RSE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



Catégorie	Indicateurs	GRI 4	Document de Référence
		 	Indicateurs Art. 225
Profil du rapport	Période de reporting (par exemple année fiscale ou calendaire) pour les informations fournies.	G4-28.a	/
	Date du dernier rapport publié, le cas échéant.	G4-29.a	/
	Cycle de reporting (annuel, biannuel par exemple).	G4-30.a	/
	Indiquer la référence au Rapport de vérification externe, si le rapport a été vérifié en externe. GRI recommande d'avoir recours à une vérification externe, mais cela ne constitue pas une exigence pour être "en conformité avec les Lignes directrices.	G4-32.c	Art. R. 225-1/5-2
	Indiquer la politique et pratique courante de l'organisation visant à solliciter une vérification externe du rapport.	G4-33.a	Art. R. 225-1/5-2
	Si cela ne figure pas dans le rapport de vérification accompagnant celui sur le développement durable, préciser le champ d'étude et la base de toute vérification externe.	G4-33.b	Art. R. 225-1/5-2
	Indiquer la relation existant entre l'organisation et les vérificateurs.	G4-33.c	Art. R. 225-1/5-2
	Préciser si l'instance supérieure de gouvernance ou des cadres dirigeants participent à la démarche pour solliciter une vérification du rapport de développement durable de l'organisation.	G4-33.d	Art. R. 225-1/5-2
Gouvernance	Indiquer la structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance. Identifier les comités responsables des décisions relatives aux impacts économiques, environnementaux et sociaux.	G4-34.a	/
	Préciser le processus de délégation des pouvoirs de l'instance supérieure de gouvernance aux cadres dirigeants et autres salariés concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux.	G4-35.a	/
	Indiquer si l'organisation a nommé un ou plusieurs cadres dirigeants responsables des thèmes économiques, environnementaux et sociaux, et si ces derniers dépendent directement de l'instance supérieure de gouvernance.	G4-36.a	/
	Indiquer les processus de consultation entre les parties prenantes et l'instance supérieure de gouvernance concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux. Si la consultation est déléguée, préciser à qui, et indiquer tout processus de retour d'informations à l'instance supérieure de gouvernance.	G4-37.a	/
Éthique et intégrité	Décrire les valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes de conduite et codes d'éthique.	G4-56.a	/
	Indiquer les mécanismes internes et externes pour obtenir des conseils sur les comportements éthiques et respectueux de la loi et les questions liées à l'intégrité de l'organisation, tels que les services d'aide et d'assistance.	G4-57.a	/

TABLEAU DE CORRESPONDANCES DU RAPPORT RSE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

2016 (Art.225 Grenelle 2)	Pacte Mondial de l'OCDE 	Principes de l'Equateur 3 	UNEP-FI 	Site RSE <a href="http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse">http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse</a>
Chapitres du Document de Référence 2016	Informations supplémentaires (Flipbook)			
Chapitres 1,5 (page 258) et 7	/	/	/	Annexes
Chapitres 1,5 (page 258) et 7	/	/	/	Annexes
Chapitres 1,5 (page 258) et 7	/	/	/	Annexes
Chapitres 3 (page 113), 5 (page 261)	/	/	/	Annexes
Chapitres 3 (page 113), 5 (page 261)	/	/	/	Annexes
Chapitre 5 (page 261)	/	Principe 9	/	Annexes
Chapitre 5 (page 261)	/	Principe 9	/	Annexes
Chapitre 5 (page 261)	/	Principe 9	/	Engagements, enjeux et ambitions
				Gouvernance et pilotage de la RSE
				Annexes
Chapitre 3	tous les principes	tous les principes	/	Engagements, enjeux et ambitions
				Gouvernance et pilotage de la RSE
Chapitre 3	tous les principes	tous les principes	/	Engagements, enjeux et ambitions
				Gouvernance et pilotage de la RSE
Chapitre 3	tous les principes	tous les principes	/	Engagements, enjeux et ambitions
				Gouvernance et pilotage de la RSE
Chapitre 3	tous les principes	tous les principes	/	Engagements, enjeux et ambitions
				Gouvernance et pilotage de la RSE
Chapitres 3,4 et 5	/	tous les principes	/	Engagements, enjeux et ambitions
				Gouvernance et pilotage de la RSE
				Mettre en œuvre une finance responsable S'engager comme employeur responsable
Chapitres 3, 4 et 5	Principes 3, 8, 10	Principes 4, 5, 6	/	Engagements, enjeux et ambitions
				Gouvernance et pilotage de la RSE
				Mettre en œuvre une finance responsable S'engager comme employeur responsable

TABLEAU DE CORRESPONDANCES DU RAPPORT RSE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



Catégorie	Indicateurs	GRI 4	Document de Référence
		 	Indicateurs Art. 225
Volet Économique	<b>PERFORMANCE ÉCONOMIQUE</b>		
	Valeur économique directe créée et distribuée.	EC1	/
	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés au changement climatique.	EC2	/
	Étendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies.	EC3	1-a
	Aides publiques reçues.	EC4	/
	<b>PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ</b>		
	Ratios du salaire d'entrée de base par sexe par rapport au salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels.	EC5	1-a
	Proportion des cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels.	EC6	3-a
	<b>IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS</b>		
	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services.	EC7	/
	Impacts économiques indirects substantiels, y compris importance de ces impacts.	EC8	/
	<b>PRATIQUES D'ACHAT</b>		
	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels.	EC9	3-a
Volet Environnemental	<b>MATIÈRES</b>		
	Consommation de matières en poids ou en volume.	EN1	2-c
	Pourcentage de matériaux consommés provenant de matières recyclées.	EN2	2-b, 2-c
	<b>ÉNERGIE</b>		
	Consommation énergétique au sein de l'organisation.	EN3	2-c
	Consommation énergétique en dehors de l'organisation.	EN4	2-c
	Intensité énergétique.	EN5	2-c
	Réduction de la consommation énergétique.	EN6	2-c
Réductions des besoins énergétiques des produits et services.	EN7	2-c	

TABLEAU DE CORRESPONDANCES DU RAPPORT RSE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE




2016 (Art.225 Grenelle 2)	Pacte Mondial de l'ONU	Principes de l'Equateur 3	UNEP-FI	Site RSE <a href="http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse">http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse</a>
Chapitres du Document de Référence 2016				Informations supplémentaires (Flipbook)
Chapitres 2, 6 et 7	tous les principes	tous les principes	tous les principes	Mettre en œuvre une finance responsable Accompagner l'entrepreneuriat et l'ESS
Chapitres 5	Principes 7, 8 et 9	tous les principes	1, 2	Mettre en œuvre une finance responsable Agir en faveur de l'environnement
Chapitres 5, 6	/	/	/	S'engager comme employeur responsable
Chapitre 6	/	/	/	Mettre en œuvre une finance responsable Accompagner l'entrepreneuriat et l'ESS
Chapitre 5	/	/	/	S'engager comme employeur responsable
Chapitre 5	Principe 6	/	/	S'engager comme employeur responsable
Chapitre 5	tous les principes	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 7	tous les principes	Engagements, enjeux et ambitions Mettre en œuvre une finance responsable Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5	tous les principes	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 7	tous les principes	Engagements, enjeux et ambitions Mettre en œuvre une finance responsable Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5 (page 222)	Principes 7, 8 et 9	/	2.4 ; 3	Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitre 5 (page 231)	Principes 7, 8 et 9	Principe 2	2.4	Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5 (page 231)	Principes 7, 8 et 9	Principe 2	2.4	Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5 (page 231)	Principes 7, 8 et 9	Principe 2	2.4	Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5 (page 231)	Principes 7, 8 et 9	Principe 2	2.4	Agir en faveur de l'environnement Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitre 5 (page 231)	Principes 7, 8 et 9	Principe 2	2.4	Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5 (page 231)	Principes 7, 8 et 9	Principe 2	2.4	Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5 (page 231)	Principes 7, 8 et 9	Principe 2	2.4	Mettre en œuvre une finance responsable Mettre en œuvre une finance responsable



TABLEAU DE CORRESPONDANCES DU RAPPORT RSE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



Catégorie	Indicateurs	GRI 4		Document de Référence
				Indicateurs Art. 225
Volet Environnemental	<b>EAU</b>			
	Volume total d'eau prélevé par source.	EN8		/
	<b>BIODIVERSITÉ</b>			
	Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans des aires protégées ou y étant adjacents, ainsi qu'en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées.	EN11		2-e
	Description des impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées.	EN12		2-e
	<b>ÉMISSIONS</b>			
	Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1).	EN15		2-d
	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 2) liées à l'énergie.	EN16		2-d
	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3).	EN17		2-d
	Intensité des émissions de gaz à effet de serre.	EN18		2-d
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre.	EN19		2-d
	<b>PRODUITS ET SERVICES</b>			
	Portée des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services.	EN27		2-a, 2-e
	<b>TRANSPORT</b>			
	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité, et des déplacements des membres de son personnel.	EN30		2-d
	<b>GÉNÉRALITÉS</b>			
Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type.	EN31		2-a	
<b>ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS</b>				
Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux.	EN32		2-a, 3-c	
Volet Social - Emploi, relations sociales et travail décent	<b>EMPLOI</b>			
	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	LA1		1-a
	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels.	LA2		1-a
	<b>RELATIONS EMPLOYEUR/EMPLOYÉS</b>			
	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective.	LA4		1-c
	<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</b>			
	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis.	LA5		1-d
Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe.	LA6		1-b, 1-d	
Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité.	LA7		1-d	

TABLEAU DE CORRESPONDANCES DU RAPPORT RSE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

2016 (Art.225 Grenelle 2)  Chapitres du Document de Référence 2016	Pacte Mondial de l'ONU 	Principes de l'Equateur 3 	UNEP-FI 	Site RSE <a href="http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse">http://www.societegenerale.com/ fr/mesurer-notre-performance/rse</a>  Informations supplémentaires (Flipbook)
Chapitre 5	Principes 7, 8 et 9	Principe 2	2.4	Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5 (page 211, 230)	Principes 7, 8 et 9	Principes 2, 7	2	Engagements, enjeux et ambition Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5 (page 211, 230)	Principes 7, 8 et 9	Principes 2, 7	2	Engagements, enjeux et ambition Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5 (pages 219, 228, 231)	Principes 7, 8 et 9	Principes 1, 2, 3, 4	2.4	Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5 (pages 219, 228, 231)	Principes 7, 8 et 9	Principes 1, 2, 3, 4	2.4	
Chapitre 5 (pages 219, 228, 231)	Principes 7, 8 et 9	Principes 1, 2, 3, 4	2.4	
Chapitre 5 (pages 219, 228, 231)	Principes 7, 8 et 9	Principes 1, 2, 3, 4	2.4	
Chapitre 5 (pages 219, 228, 231)	Principes 7, 8 et 9	Principes 1, 2, 3, 4	2.4	
Chapitre 5 (page 220, 225)	Principes 7, 8 et 9	Principe 4	2.7	Mettre en œuvre une finance responsable Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5 (page 230)	Principes 7, 8 et 9	/	2.3; 2.7	Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5 (page 225)	Principes 7, 8 et 9	Principe 4	2.3	Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5 (page 222)	Principes 7, 8 et 9	Principes 1, 2, 3	2.3; 2.4	Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitre 5 (page 263)	Principes 1 à 6	/	/	S'engager comme employeur responsable
Chapitres 5, (page 243), 6	Principes 1 à 6	/	/	S'engager comme employeur responsable
Chapitres 5	Principes 3 à 6	/	/	S'engager comme employeur responsable
Chapitres 5	Principes 1 à 6	/	/	S'engager comme employeur responsable
Chapitres 5 (page 263)	Principes 1 à 6	/	/	S'engager comme employeur responsable
Chapitres 5 (page 263)	Principes 1 à 6	/	/	S'engager comme employeur responsable

TABLEAU DE CORRESPONDANCES DU RAPPORT RSE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



Catégorie	Indicateurs	GRI 4	Document de Référence
		 	Indicateurs Art. 225
Volet Social - Emploi, relations sociales et travail décent	Thèmes de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats.	LA8	1-d
	<b>FORMATION ET ÉDUCATION</b>		
	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle.	LA9	1-e
	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière.	LA10	1-e
	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière, par sexe et catégorie professionnelle.	LA11	1-e
	<b>DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES</b>		
	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par catégorie professionnelle, en fonction du sexe, de la tranche d'âge, de l'appartenance à une minorité et d'autres indicateurs de diversité.	LA12	1-f
	<b>ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES</b>		
	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes, par catégorie professionnelle et par principaux sites opérationnels.	LA13	1-f
	<b>ÉVALUATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI CHEZ LES FOURNISSEURS</b>		
Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi.	LA14	3-c	
Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises.	LA15	3-c	
Volet Social - Droit de l'Homme	<b>LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE</b>		
	Sites et fournisseurs identifiés au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté ou est fortement menacé, et mesures prises pour le respect de ce droit.	HR4	1-d, 3-c
	<b>TRAVAIL DES ENFANTS</b>		
	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants et mesures prises pour contribuer à abolir efficacement ce type de travail.	HR5	1-d, 3-c
	<b>TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE</b>		
	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire et mesures prises pour contribuer à l'abolir sous toutes ses formes.	HR6	1-d
<b>ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME CHEZ LES FOURNISSEURS</b>			
Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme.	HR10	/	

TABLEAU DE CORRESPONDANCES DU RAPPORT RSE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

2016 (Art.225 Grenelle 2)	Pacte Mondial de l'ONU	Principes de l'Equateur 3	UNEP-FI	Site RSE
Chapitres du Document de Référence 2016				<a href="http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse">http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse</a>
				Informations supplémentaires (Flipbook)
Chapitres 5 (page 263)	Principe 3	/	/	S'engager comme employeur responsable
Chapitre 5 (page 263)	Principes 1, 2	/	/	Accompagner l'entrepreneuriat et l'ESS S'engager comme employeur responsable L'engagement sociétal de Société Générale
Chapitres 5 (page 235, 236)	Principes 1, 2	/	/	S'engager comme employeur responsable
Chapitre 5 (page 240)	Principes 1, 2	/	/	S'engager comme employeur responsable
Chapitres 3 et 5 (page 245, 263)	Principe 6	/	/	Gouvernance et pilotage de la RSE S'engager comme employeur responsable
Chapitre 5	Principe 6	/	/	S'engager comme employeur responsable
Chapitre 5 (page 221)	Principes 1, 2	/	2	Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitre 5 (page 221)	Principes 1, 2	/	2.2; 2.3	Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitre 5 (page 221)	Principe 3	Principes 1, 4	/	Engagements, enjeux et ambition S'engager comme employeur responsable Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitre 5 (page 221)	Principes 2, 5	tous les principes	2.2; 2.3	Engagements, enjeux et ambition S'engager comme employeur responsable Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitre 5 (page 221)	Principes 2, 4	Principes 1, 4	2.2; 2.3	Engagements, enjeux et ambition S'engager comme employeur responsable Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitre 5	Principes 1, 2	/	2.2; 2.3	Mettre en œuvre une finance responsable

TABLEAU DE CORRESPONDANCES DU RAPPORT RSE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE






Catégorie	Indicateurs	GRI 4	Document de Référence
		 	Indicateurs Art. 225
Volet Social - Droit de l'Homme	<b>COMMUNAUTÉS LOCALES</b>		
	Points d'accès dans les régions peu peuplées ou défavorisées sur le plan économique, par catégorie.	FS13	/
	Initiatives en vue d'améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes défavorisées.	FS14	/
	<b>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>		
	Nombre total et pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés.	S03	3-d
	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption.	S04	3-d
	<b>ÉVALUATION DES IMPACTS DES FOURNISSEURS SUR LA SOCIÉTÉ</b>		
	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société.	S09	3-c
	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises.	S010	3-c
	Volet Social - Responsabilité du fait des produits	<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS</b>	
Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration.		PR1	3-d
<b>ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET SERVICES</b>			
Type d'information sur les produits et services et leur étiquetage par les procédures de l'organisation et pourcentage des catégories importantes de produits et de services soumises à ces exigences en matière d'information.		PR3	/
Initiatives to enhance financial literacy by type of beneficiary.		FS16	/
Résultats des enquêtes de satisfaction client.		PR5	/
<b>PORTEFEUILLE DES PRODUITS</b>			
Politiques comprenant des volets environnementaux et sociaux particuliers appliqués aux secteurs d'activité.		FS1	/
Procédures d'évaluation et d'identification des risques environnementaux et sociaux dans les secteurs d'activité.		FS2	/
Processus de surveillance de la mise en œuvre et de la conformité aux exigences environnementales et sociales dont il est fait état dans les ententes ou les transactions avec les clients.		FS3	/
Processus d'amélioration des compétences du personnel relatives aux politiques environnementales et sociales appliquées aux secteurs d'activité.		FS4	/
Engagements et dialogue avec les clients/ entités détenues/partenaires commerciaux sur les risques et les opportunités des volets environnemental et social.		FS5	/
Pourcentage du portefeuille par région, taille (exemple : micro-entreprise, PME ou grande société), pour chaque secteur d'activité.		FS6	/
<b>AUDIT</b>			
Portée et fréquence des audits d'évaluation de la mise en œuvre des politiques environnementales et sociales et des procédures d'évaluation des risques.	FS9	/	

TABLEAU DE CORRESPONDANCES DU RAPPORT RSE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

2016 (Art.225 Grenelle 2)  Chapitres du Document de Référence 2016	Pacte Mondial de l'ONU 	Principes de l'Equateur 3 	UNEP-FI 	Site RSE <a href="http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse">http://www.societegenerale.com/ fr/mesurer-notre-performance/rse</a>  Informations supplémentaires (Flipbook)
Chapitre 2 (page 42), 5 (page 248, 250, 251, 254)	Principes 1, 2	tous les principes	2.7	Accompagner l'entrepreneuriat et l'ESS S'engager comme employeur responsable
Chapitre 2 (page 42), 5 (page 248, 250, 251, 254)	Principes 1, 2	tous les principes	2.7	Mettre en œuvre une finance responsable Accompagner l'entrepreneuriat et l'ESS
Chapitre 4 et 5 (page 211, 215)	Principe 10	Principe 1	2.2; 2.3	Engagements, enjeux et ambition Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitres 4, 5	Principe 10	Principe 4	2.2; 2.3	Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitre 5 (page 221)	/	/	2.3	Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitre 5 (page 221)	/	/	2.3	Mettre en œuvre une finance responsable
Chapitre 5	/	Principe 2	2.7	Engagement, enjeux et ambition Mettre en œuvre une finance responsable
/	/	Principe 1	3.2	Accompagner l'entrepreneuriat et l'ESS
Chapitre 5 (page 253)	/	Principe 4	3.2	Agir en faveur de l'environnement
/	/	/	3.2; 3.3	Accompagner l'entrepreneuriat et l'ESS
Chapitre 5	/	tous les principes	2	Engagements, enjeux et ambition Mettre en œuvre une finance responsable Accompagner l'entrepreneuriat et l'ESS Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5	/	tous les principes	2	Mettre en œuvre une finance responsable Accompagner l'entrepreneuriat et l'ESS Agir en faveur de l'environnement
Chapitre 5	/	tous les principes	2	Mettre en œuvre une finance responsable Engagements, enjeux et ambition
Chapitre 5	/	tous les principes	2	Mettre en œuvre une finance responsable Engagement, enjeux et ambition
Chapitre 5	/	Principe 5	3.3	Mettre en œuvre une finance responsable Engagements, enjeux et ambition
Chapitre 6	/	Principe 5	3.3	Le groupe Société Générale (DDR p. 116-124)
Chapitre 5	/	/	/	Agir en faveur de l'environnement Mettre en œuvre une finance responsable